

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
23/06/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Mme Valérie Jani-Vienot

Administratifs : Daniel Parent, Philippe Grosjean, Valérie Jani-Vienot

Représentants de la Région Bourgogne Franche-Comté : Timothée Druet

Enseignants : Alexandre Gautherat, Angélique Pintureau, Eric Jourdan, Annegret Pierolt, Susana Barata

Personnels : Elodie Baudry, Edith Mazzoleni

Elèves : Eugénie Mermet, Léonie Marcy-Vilbourg, Sara Giraud

Parents d'élèves : Juliette Giraud, Stéphane Tissot

Excusés : Sarah Staunton, Rim El Mezoughi, Grégory Soldavini, Jean-Michel Rebillard, Franck David, Julie Moreau, Florence Bourlon, Karine Ayral, David Mermet, Clara Loigerot, Roman Massa

Soit 16 votants

Le quorum étant atteint avec 16 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h05.

M. le Proviseur soumet à l'approbation les compte-rendu des trois derniers conseils d'administration (14 décembre, 10 février et 4 avril). M. Jourdan signale deux erreurs sur le dernier compte-rendu (date et nombre de votants) qui sont corrigées en séance.
Les compte-rendu n'appellent pas d'autres remarques et sont adoptés à l'unanimité des membres présents (16 pour)

1. Fonctionnement matériel et financier

1.1 DBM pour information n°8 à 11.

M. Grosjean présente les décisions qui concernent exclusivement la prise en compte de subventions spécifiques notifiées au lycée par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Fonds commun des services d'hébergement (FCSH) et du Plan pluriannuel d'équipement (PPE).

1.2 Admission de créances en non-valeur

M. Grosjean explique la notion d'admission en non-valeur d'une créance et précise qu'après un point de situation réalisé en juin avec les huissiers en charge du recouvrement contentieux pour tous les établissements rattachés à l'agence comptable, aucune créance ne se trouve en défaut pour le lycée Charles Nodier.

1.3 Bilans financiers des voyages scolaires, semestre 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
23/06/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

M. Grosjean soumet à l'examen des membres du Conseil d'administration le bilan financier des 7 voyages réalisés depuis janvier.

M. Gautherat apporte des précisions au sujet de la réalisation des deux projets sportifs, Rando-trail et Raid VTT. A noter : un élève s'est blessé le premier jour du Raid VTT et il a dû être hospitalisé en urgence pour une fracture à la clavicule.

Les bilans n'appellent pas de remarques particulières ou de réserves.

Soumis au vote, les bilans sont adoptés à l'unanimité des membres présents (16 pour)

2. Organisation de l'action éducatrice

M. le Proviseur propose de modifier l'ordre du jour pour continuer sur la thématique des voyages scolaires

2.5 Voyages et appariements scolaires

2.5.1 Appariement scolaire avec l'Autriche

M. Grosjean présente le projet et Mme Pierolt explique le cadre de l'échange et précise les modalités retenues pour le transport. L'année prochaine le projet sera contraint par le faible nombre d'autrichiens candidats. Seuls les élèves de 1ère section euro allemand seraient concernés. Une discussion s'engage notamment autour de la fragilité de l'effectif ; un nombre d'inscrit inférieur à 11 bouleverserait l'économie du projet. Comme il n'est pas sûr que tous les élèves français choisiront de participer, il est proposé d'étendre aux élèves de terminale euro allemand la possibilité de participer à l'appariement. En conséquence le projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de lire :

Classes concernées : Première euro allemand, 11 élèves

Lire :

Classes concernées : Première ou Terminale* euro allemand, 11 élèves

*Elèves de Première euro allemand, en priorité

Soumis au vote, le projet d'appariement avec l'Autriche pour l'année scolaire 2022/2023 est adopté à l'unanimité (16 pour)

2.5.2 Voyage scolaire RANDO TRAIL

M. Grosjean présente le projet et M. Gautherat apporte des précisions sur les objectifs pédagogiques et les conditions matérielles de l'organisation retenue. Le projet déjà mené en avril dans le Haut Jura aura lieu cette fois en novembre, en Auvergne, sur le même site qui accueille chaque année le RAID VTT (M. Benay connaît parfaitement ce secteur). Le coût n'est pas élevé. Un repas sera fourni chaque jour par un traiteur ; les autres repas seront confectionnés dans la cuisine du gîte qui présente un bon niveau de sécurité alimentaire (présence de chambres froides, équipements professionnels)

Soumis au vote, le projet de voyage scolaire RANDO TRAIL est adopté à l'unanimité (16 pour)

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
23/06/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

2.5.3 Voyage d'études des étudiants BTS2 dans les pays du Benelux

M. Grosjean présente le projet et précise que la date a été décalée du mois d'octobre vers le mois de novembre. Ce voyage est financé à partir des frais d'inscription perçus sur les étudiants de BTS (redevance pour le financement des voyages d'études obligatoires en 1^{ère} et 2^{ème} année) et des ressources encaissées pour les actions de promotion touristique (PFMP réalisées dans le cadre des conventions de partenariat)

Le projet est construit par les étudiants dans le cadre de leur formation.

Soumis au vote, le projet de voyage d'études des étudiants de BTS 2^{ème} année est adopté à l'unanimité (16 pour)

2.5.4 Voyage d'études des étudiants BTS1 dans le Haut Jura

M. Grosjean présente le projet. Il s'agit du voyage d'études des étudiants de BTS 1^{ère} année pour découvrir l'offre de tourisme locale (prestations, professionnels, ...)

Ce voyage a déjà eu lieu en avril car un problème lié à l'hébergement avait empêché sa réalisation à l'automne dernier.

Soumis au vote, le projet de voyage d'études des étudiants de BTS 1^{ère} année est adopté à l'unanimité (16 pour)

2.1 Bilan 2021-2022

Monsieur le proviseur dresse un bilan de l'année scolaire en s'appuyant sur le document remis aux membres du conseil :

Activité culturelle : Le PASS culture a été mis en place à partir du printemps. Par ailleurs, les élèves ont été informés de la possibilité qui leur est offerte d'activer la part individuelle de ce PASS culture, qui leur octroie un crédit (en fonction de leur âge) qui leur permet d'accéder à une offre culturelle. Des actions ont été financées à l'aide de ce PASS culture à hauteur de 2811.50 euros, ces actions sont mises en place en cohérence avec le volet culturel du projet d'établissement.

Service social : 31 élèves ont été pris en charge, il s'agit en majorité de filles.
5 informations préoccupantes ont été transmises, ainsi qu'un signalement à l'autorité judiciaire.

Bilan documentalistes : les deux documentalistes ont été associées à l'élaboration de nombreux projets et ont aidé activement les élèves de terminale pour la préparation du Grand Oral.

Le nombre de prêts est en légère baisse, mais le nombre de passages au CDI reste important. Des abonnements (Universalis, genially, GPO3, ...) sont accessibles sous forme dématérialisée par l'établissement numérique ECLAT.

Les documentalistes sont également très actives dans le club journal (Hersalc Dinero) et dans le projet de Web radio (Nodcast).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
23/06/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Bilan CVL : de nombreuses actions ont été réalisées par le CVL, souvent en lien avec la maison des lycéens. Parmi les moments forts de l'année, on citera notamment la collecte pour le secours populaire, le carnaval, le bal de fin d'année. Plusieurs journées thématiques sur différents thèmes liés à la citoyenneté ont également été organisées. Ces actions ont permis de montrer l'attachement de nos élèves à des valeurs telles que le droit à la différence ou l'égalité filles-garçons notamment.

Bilan vie scolaire : les absences pour cause de maladie ont été plus nombreuses en janvier et février (notamment à cause de l'épidémie de COVID-19 et le tracing des cas contacts). On a constaté également un absentéisme inhabituel des élèves de terminale entre les épreuves de spécialité et la fin de l'année scolaire. Le GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) s'est réuni 10 fois et a étudié 181 situations (absentéisme, problèmes médicaux, sociaux). C'est le nombre inhabituel de situations de mal-être d'élèves qui a retenu l'attention des personnels qui composent ce groupe (personnels de direction, CPE, psy EN, infirmière, assistante sociale). Les sanctions ne sont pas très nombreuses, par contre le nombre de retenues est en augmentation, en particulier pour le motif « retards répétés »

Bilan psychologue de l'éducation nationale : Un travail a été mené sur la réussite grâce à une orientation choisie. Des entretiens ont été programmés pour un meilleur accompagnement à la scolarité. Les entretiens d'orientation ont concerné plus de filles que de garçons. Mme Lepenuisic a par ailleurs activement participé au suivi de situations évoquées en GPDS.

Bilan infirmerie : Mme Roques fait état de 1884 consultations de plus de 15 minutes. 173 ont conduit à un retour au domicile familial. Une journée santé a été organisée en février sur le niveau première. Différents ateliers ont été proposés aux élèves avec les interventions de personnes extérieures (associations). En tenant compte du fait que Mme Roques a choisi d'exercer à temps partiel (80%), Monsieur Parent en conclut que de nombreux élèves ont besoin d'un accompagnement bien au-delà de l'accompagnement scolaire et l'action future de la communauté éducative doit prendre en compte ces chiffres anormalement élevés et réfléchir à des actions pour endiguer ce phénomène.

2.2 Projet de répartition des indemnités pour missions particulières (IMP)

Monsieur le proviseur rappelle que les IMP sont attribuées pour des missions qui ne sont pas nécessairement réalisées devant un public d'élèves. Elles sont rétribuées à un taux fixe. Il s'agit en particulier des missions de coordination disciplinaire ou de cycle, de référents (culturel, numérique, décrochage scolaire). En 2022-2023, si la dotation n'est pas modifiée par une évolution de structure, des IMP seront attribuées pour des missions d'accompagnement personnalisé (atelier théâtre notamment). Monsieur le proviseur précise que, dans l'hypothèse où la dotation initiale permettrait de payer ces heures de face à face pédagogique, le reliquat d'IMP permettra de mettre en place davantage de « coup de pouce », et de valoriser certains projets particulièrement chronophages. **La répartition des IMP est adoptée à l'unanimité (16 pour)**

2.3 Règlement intérieur et annexe

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
23/06/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
académique**

Monsieur le proviseur fait lecture des modifications proposées pour les articles 1.4, 1.5, 1.6 et 5.1 du règlement intérieur. À la demande du collège des enseignants, la mention « est absent au devoir de rattrapage » est remplacée par « ne se rend pas au devoir de rattrapage ». De même, dans l'article 1.6, la mention « feuille blanche » sera complétée par « ou devoir non rendu » pour compléter la description des situations qui peuvent justifier la note zéro.

Après prise en compte de ces modifications, la modification du règlement intérieur est soumise au vote du conseil. **Cette modification est adoptée à l'unanimité (16 votants)**

2.4 Calendrier 2022-2023

Monsieur Parent présente (pour information) le calendrier prévisionnel 2022-2023. Mme Pierolt propose que les dates de l'appariement avec l'Autriche y figure. Monsieur Parent répond que ce calendrier est évidemment évolutif. Il est par ailleurs acté que ce calendrier sera régulièrement mis à jour sur PRONOTE (rubrique Agenda)

2.6 Manuels scolaires

Les coordonnateurs de discipline sont appelés à communiquer leurs besoins auprès de Mme Hilaire. Ces besoins seront discutés en conseil d'enseignement. Après restitutions des manuels scolaires, le service intendance pourra chiffrer les besoins de complément des séries existantes et renouveler les manuels disparus ou inutilisables. Une fois les besoins de réassort arrêtés, un arbitrage sera réalisé par M. le Proviseur sur les acquisitions des nouvelles séries de manuels suivant les besoins exprimés par les équipes pédagogiques.

2.7 Point d'étape sur préparation de rentrée

Monsieur Parent informe le conseil d'administration que la structure du lycée évolue par rapport à la prévision du mois de février. Ainsi, au lieu de 7,5 classes de seconde, le lycée Nodier disposera d'une structure de 8 classes entières.

L'information a été officialisée la veille, aucune information sur l'évolution de la dotation horaire globale (DHG) n'a encore été notifiée au moment du conseil d'administration.

Aucune question diverse n'ayant été portée à l'attention du président, la séance est levée à 21 h 45.

Président : M. PARENT, Proviseur

